



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0358**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Evénements culturels métropolitains - Festival Ecrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le festival Ecrans Mixtes en 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

**Commission permanente du 22 février 2021****Décision n° CP-2021-0358**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Événements culturels métropolitains - Festival Ecrans Mixtes - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association pour le festival Ecrans Mixtes en 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 4 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

La Métropole soutient historiquement 4 festivals de rayonnement national et international : les biennales de la danse et d'art contemporain, les Nuits de Fourvière et le Festival Lumière.

Pour autant, la vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et événements d'abord soutenus par les communes. Ce foisonnement d'initiatives participe à la diversité de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Si la Métropole n'a pas vocation à soutenir l'ensemble de ces événements, elle se doit, pour autant, de rester en phase avec l'évolution des pratiques et des esthétiques culturelles qui contribuent à façonner son identité.

Dans cette perspective, la Métropole apporte, depuis 2018, un soutien aux événements culturels métropolitains répondant à 5 exigences principales :

- leur déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Le festival Écrans Mixtes a déjà bénéficié du soutien de la Métropole dans le cadre des dispositifs "culture et solidarité".

Ce festival répond aujourd'hui à l'ensemble des critères précités et sollicite le soutien financier de la Métropole au même titre que d'autres événements culturels métropolitains comme le Festival Karavel, la Biennale Hors Normes, le Festival Sens interdits, la Biennale des musiques exploratoires et le Festival les UtoPistes.

**II - Le Festival Écrans Mixtes**

Depuis 2011, l'association Écrans Mixtes promeut les cultures lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT) à travers un festival de création et de diffusion cinématographique, impliquant différents partenaires (cinémas, lieux culturels, université, etc.), des temps forts et des médiations tous publics et scolaires dans plusieurs communes de la Métropole. Ce festival de patrimoine et patrimoine cinématographique dédié à la mémoire des cultures dites Queer contient une majorité de films classiques et de documentaires.

Depuis 2 ans, le festival se déploie sur le territoire au-delà de Lyon avec des projections dans de nouvelles salles partenaires : Ciné Mourguet à Sainte Foy lès Lyon, cinéma Les Alizés à Bron, Ciné-Toboggan à Décines Charpieu, Ciné-Caluire à Caluire et Cuire, cinéma les Amphis à Vaulx en Velin et le Zola et Rita-Plage à Villeurbanne.

En 2019, la fréquentation du festival a connu un bond en avant de + 28 % (après +55 % en 2018), la barre symbolique des 10 000 festivaliers a ainsi été franchie. L'édition 2020 qui s'est déroulée du 4 au 12 mars a accueilli 2 réalisateurs renommés, André Téchiné et John Waters et a programmé environ 45 séances et une dizaine d'événements.

La 11<sup>ème</sup> édition du festival, prévue du 2 au 11 mars 2021, s'étendra sur 25 lieux de la Métropole pour près de 60 séances. Elle proposera 2 rétrospectives de 2 réalisateurs-trices de renommée internationale, en leur présence : le cinéaste, enfant de la région, Gaël Morel dont de nombreux films ont été produits par Rhône-Alpes Cinéma, et la réalisatrice allemande Ulrike Ottinger pour de grandes rétrospectives de leurs œuvres et ainsi que des cartes blanches, et master classes. Un focus sera également dédié à la comédienne et réalisatrice féministe Delphine Seyrig à travers une sélection de 6 films. De nombreux documentaires seront programmés dans les bibliothèques municipales de Lyon. Des cartes blanches de court-métrages seront données au Festival international du court-métrage de Clermont Ferrand et au Pink Screen de Bruxelles.

Le budget prévisionnel de l'édition 2021 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	34 000	prestations, billetterie	39 500
services extérieurs	6 500	Métropole de Lyon	20 000
autres services extérieurs	43 500	Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 000
charges de personnel	36 000	Ville de Lyon	20 000
contributions volontaires en nature (mise à disposition)	30 000	direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	10 000
		délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH)	10 000
		autres	500
		prestations en nature	30 000
<b>Total</b>	<b>150 000</b>	<b>Total</b>	<b>150 000</b>

Le paiement de la subvention interviendra en une fois, à la suite de l'entrée en vigueur de la présente décision après réception d'un appel de fonds. La structure devra fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2021 de son festival ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'attribution pour l'année 2021 d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes dans le cadre de l'édition 2021 de son festival.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 20 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.**